



# Informations la bêche-de-mer nouvelles

## Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) : conservation et commerce des holothuries

Chantal Conand<sup>1</sup>

### Introduction

Les holothuries suscitent de plus en plus d'intérêt à l'échelle mondiale. À la suite de l'atelier de la FAO sur les progrès dans l'élevage et la gestion des holothuries (ASCAM), qui s'est tenu en Chine en 2003 (voir le n° 19 de *La bêche-de-mer*, ainsi que le résumé de Lovatelli *et al.* dans le présent numéro), un certain nombre de questions liées à la conservation ont été soulevées, et le rôle de la CITES a été débattu (Bruckner *et al.*, 2003).

Les questions du commerce et de la conservation des holothuries ont été portées pour la première fois à l'attention de la CITES en 2002 dans un document d'information présenté à la 12<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties, qui a eu lieu en décembre 2002 (voir le document [CoP12 Doc. 45] sur le site Web du Secrétariat de la CITES à l'adresse : [www.cites.org](http://www.cites.org)). Les Parties à la CITES ont adopté une décision recommandant au Secrétariat de la CITES d'organiser un atelier technique sur la question. Elles ont également demandé au Comité pour les animaux de la CITES (un organe scientifique consultatif) d'en étudier les conclusions et de faire des recommandations de suivi.

### Atelier technique de la CITES

L'atelier technique sur la conservation des holothuries (familles des holothurides et des stichopodidés) a eu lieu en Malaisie en mars 2004. Il a réuni une quarantaine d'experts et de représentants de pays exportateurs et importateurs, d'entreprises privées, et d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales. Il a été organisé par le Service des pêches de Malaisie et TRAFFIC Southeast Asia, avec le concours financier des États-Unis d'Amérique.

### Objectifs

Les objectifs de l'atelier, tels que proposés par le Secrétariat de la CITES, étaient les suivants :

- 1) étudier les informations disponibles sur l'état des stocks d'holothuries appartenant aux familles des holothurides et des stichopodidés, ainsi que sur les prises, les prises accessoires et le commerce dont ils font l'objet, et faire le point sur les mesures prises à l'échelon national en vue de leur préservation, en évaluant le caractère adéquat de ces mesures,
- 2) cerner des mesures visant à favoriser la conservation des holothuries appartenant aux familles des holothurides et des stichopodidés, et établir les priorités à cet égard ; examiner notamment le suivi et le contrôle du commerce, la législation et la réglementation nationales, les options en matière de gestion des pêches, la gestion de la conservation, la recherche, les mesures de contrôle, et le renforcement des capacités,
- 3) étudier et évaluer les informations biologiques et commerciales, et aider à établir des priorités et des mesures pour faire en sorte que ces holothuries continuent à bénéficier d'une protection. Bien que les espèces visées par l'atelier ne soient pas actuellement répertoriées par la CITES, cette dernière constitue un forum important pour discuter de leurs besoins en matière de conservation, de gestion et de réglementation.

Au cours des deux séances initiales de l'atelier, des documents d'information généraux ont été présentés sur les sujets suivants :

- 1) la biologie des holothuries (y compris la taxonomie, la répartition des espèces et leur état de conservation) (Conand, 2004a),
- 2) l'utilisation et le commerce des holothuries (y compris les pêcheries d'holothuries, le niveau actuel de commerce international, le commerce illégal, non déclaré et non réglementé, les prises accessoires, les caractéristiques socio-économiques) (Conand, 2004b),
- 3) la gestion et la conservation des pêches (y compris les options et les pratiques de gestion) (Bruckner, 2004),
- 4) la CITES et ses listes (Sant, 2004).

Ces exposés de caractère général ont été suivis par des rapports de situation nationaux.

Au cours des deux dernières séances de l'atelier, trois groupes de travail ont été établis pour aborder des questions précises concernant la gestion des pêches à l'échelle nationale, les priorités internationales en matière de protection et de conservation, et les problèmes potentiels relatifs à la mise en œuvre de la CITES (une description du mandat des trois groupes de travail figure sur le site Web de la CITES). Les conclusions et les recommandations des groupes de travail ont été présentées et débattues en plénière.

### Conclusions et recommandations

Les conclusions et recommandations des groupes de travail (décrites sur le site Web de la CITES : [www.cites.org](http://www.cites.org).) portent sur trois grandes questions.

#### 1) Gestion des pêches à l'échelon national

Recommandations générales et particulières concernant les mesures de conservation et de gestion à prendre à l'échelon national à l'égard des holothuries (familles des holothurides et des stichopodidés).

#### 2) Priorités en matière de conservation et de protection à l'échelle internationale

a) Bilan général des mesures internationales de conservation et de gestion des holothuries (familles des holothurides et des stichopodidés).

b) "Points chauds" de la répartition biogéographique des holothuries (familles des holothurides et des stichopodidés).

c) Taxons qui suscitent des préoccupations en matière de conservation, et

d) Mesures internationales destinées à favoriser la conservation et la gestion des holothuries (familles des holothurides et des stichopodidés).

#### 3) Problèmes potentiels liés à la mise en œuvre de la CITES

a) Évaluation des avantages et contraintes liés à l'inscription des espèces d'holothuries (familles des holothurides et des stichopodidés) dans les annexes de la CITES,

b) Recommandations concernant la poursuite des activités dans le cadre de la CITES en fa-

veur de la gestion et de la conservation des holothuries (familles des holothurides et des stichopodidés), et

c) Mesures que les États devraient envisager dans le cas où des espèces d'holothuries seraient incorporées dans les annexes II ou III de la CITES.

Les participants ont également avalisé les recommandations formulées à l'atelier ASCAM organisé par la FAO, tout en s'appuyant sur celles-ci. Les conclusions et recommandations de l'atelier technique sur la conservation des holothuries (familles des holothurides et des stichopodidés) devraient donc être interprétées et appliquées à la lumière des résultats de l'atelier ASCAM.

### Réunion du Comité pour les animaux de la CITES

Le Comité pour les animaux a été chargé d'évaluer, au besoin avec l'aide d'experts, les conclusions de l'atelier, et les autres informations disponibles sur la biologie des holothuries (familles des holothurides et des stichopodidés), ainsi que sur les prises, les prises accessoires et le commerce dont elles font l'objet, et d'élaborer les recommandations voulues. Il a également été mandaté pour préparer, aux fins d'examen à la treizième session de la Conférence des Parties (Bangkok, 3-15 octobre 2004), un document de synthèse sur la situation biologique et commerciale des holothuries appartenant à ces familles, en vue de donner un avis scientifique sur les mesures nécessaires pour en assurer la conservation.

Le sommaire des débats et des recommandations, qui porte la cote AC20 WG7 Doc 1, figure sur le site Web de la CITES à l'adresse suivante : <http://www.cites.org/common/ctee/ac/20/WG/E20-WG07-01.pdf>. Il a été suggéré que l'on pourrait également favoriser la conservation et l'exploitation durable des stocks d'holothuries en travaillant de concert avec la FAO et les organismes régionaux chargés de la gestion des pêches dans le cadre de la CITES.



Participants à l'atelier technique  
(Photo : Pourkazemi)

Le Comité a toutefois convenu qu'il faudra à l'avenir tenir compte d'autres facteurs relatifs à la CITES dans le cas d'espèces ou de pays particuliers, et en évaluer l'incidence. À cet égard, il a proposé l'adoption de plusieurs recommandations à sa propre intention, et à l'intention des Parties et du Secrétariat de la CITES (Doc. 37.1 à l'adresse : [www.cites.org/eng/cop/13/docs/index.shtml](http://www.cites.org/eng/cop/13/docs/index.shtml)).

### Recommandations aux Parties

Les Parties devraient entériner les recommandations formulées à l'atelier sur les progrès dans l'aquaculture et la gestion des holothuries (Lovatelli *et al.*, 2004) et prier instamment leur service des pêches :

- 1) de mener des recherches sur la biologie, la pêche et le commerce des holothuries,
- 2) de mener des recherches pour résoudre des problèmes de taxonomie et d'identification relatifs aux holothuries,
- 3) de surveiller l'état des stocks d'holothuries et les tendances de son évolution,
- 4) de consulter le secteur de la pêche et les autres parties prenantes en vue de l'élaboration et de l'adoption de lignes directrices volontaires relatives à la conservation des holothuries, et
- 5) d'élaborer des plans nationaux de gestion des holothuries, et de favoriser la coopération régionale en matière de gestion et de conservation des holothuries, notamment en ce qui concerne l'acquisition et le partage des données commerciales et halieutiques.

Les Parties devraient prier instamment leurs experts en matière scientifique et de gestion auprès de la CITES d'assurer une meilleure coordination avec les services des pêches concernant le suivi, l'évaluation et la gestion de la pêche et du commerce des holothuries.

### Recommandations au Secrétariat de la CITES

De concert avec le Comité pour les animaux, le Secrétariat de la CITES encouragera la FAO à poursuivre et, dans la mesure du possible, à accroître ses efforts en vue de relever les défis inhérents à une gestion durable des pêcheries d'holothuries, comme il a été indiqué à l'atelier de la FAO sur les progrès dans l'aquaculture et la gestion des holothuries (Lovatelli *et al.*, 2004) et à l'atelier technique de la CITES sur la conservation des holothuries (familles des holothurides et des stichopodidés) (Kuala Lumpur, 2004).

En consultation avec la FAO, le Secrétariat de la CITES doit :

- 1) évaluer les mesures volontaires prises à l'échelon national pour surveiller le commerce des holothuries, et compiler des informations à ce sujet,
- 2) réglementer les exportations d'holothuries, s'il y a lieu, et
- 3) faire des recommandations, au besoin, notamment lors des réunions du Sous-comité de la FAO sur le commerce du poisson et du Comité des pêches de la FAO

En consultation avec le Secrétariat de la FAO, et en évaluant les actions prises par les Parties pour gérer et conserver les populations d'holothuries, le Secrétariat de la CITES déterminera s'il est nécessaire d'organiser un atelier de suivi sur la biologie, la pêche, le commerce, la gestion et la conservation des holothuries avant la quatorzième session de la Conférence des Parties, et, le cas échéant, prendra des mesures en ce sens.

### Recommandations au Comité pour les animaux

En consultation avec la FAO et le Secrétariat de la CITES, le Comité pour les animaux doit : 1) étudier les recommandations issues de l'atelier de la FAO sur les progrès dans l'élevage et la gestion des holothuries (Lovatelli *et al.*, 2004) et de l'atelier technique de la CITES (Kuala Lumpur, 2004), et 2) donner son avis sur les recommandations proposées, et faire part de ses conclusions à la FAO et au Secrétariat de la CITES, qui assureront un suivi au besoin. Ces conclusions devraient également être étudiées lors du prochain atelier de la CITES sur les holothuries, dans l'éventualité où celui-ci aurait lieu avant la tenue de la quatorzième session de la Conférence des Parties. Le Comité pour les animaux peut être appelé à surveiller la mise en œuvre des décisions relatives à la conservation et au commerce des holothuries, et à rendre compte des progrès réalisés à la quatorzième session de la Conférence des Parties, selon les besoins.

La treizième session de la Conférence des Parties se tiendra à Bangkok, du 3 au 15 octobre 2004.

### Bibliographie

- Bruckner A.W., Johnson K.A. et Field J.D. 2003. Conservation des holothuries : une inscription aux listes de la CITES pour pérenniser le commerce international ? La bêche-de-mer, bulletin de la CPS 18:24-33.
- Bruckner A.W. 2004. Management and conservation strategies and practices for sea cucumbers. CITES Workshop on the conservation of sea cucumbers, Kuala Lumpur March 2004 (doc 4). 27 p.
- CITES webpage: <http://www.cites.org>
- Conand C. 2004a. Sea cucumber biology: taxonomy; distribution; biology; conservation status. CITES Workshop on the conservation of sea cucumbers, Kuala Lumpur March 2004 (doc 2). 16 p.
- Conand C. 2004b. Harvest and trade: utilization of sea cucumbers; sea cucumber fisheries; current international trade; illegal, unreported and unregulated trade; bycatch; socio-economic characteristics of the trade in sea cucumbers. CITES Workshop on the conservation of sea cucumbers, Kuala Lumpur March 2004 (doc 3). 24 p.
- Lovatelli A., Conand C., Purcell S., Uthicke S., Hamel J.-F. and Mercier A. 2004. Advances in sea cucumber aquaculture and management. FAO Fisheries Technical Paper No. T463.
- Sant G. 2004. CITES and sea cucumbers. CITES Workshop on the conservation of sea cucumbers, Kuala Lumpur March 2004 (doc 5). 16 p.